

Point 27 : Contrat de plan Etat-Région 2021/2027 – Avenant relatif au volet « Mobilités » - Conventions de financement

Intervention : Robin SALECROIX (Nantes)

Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, chers collègues,

L'avenant mobilité du contrat de plan État-région est peut-être sous-dimensionné par rapport aux attentes immenses de nos concitoyens, notamment sur le volet ferroviaire. Mais qu'il n'en déplaise à certains, la fluidité des déplacements qu'il va amener dans les parties, notamment les plus problématiques du périphérique nantais, va soulager un grand nombre d'usagers du quotidien. Rappelons-le si besoin, personne ne prend sa voiture tous les matins à 7h pour se faire plaisir. Et oui, les dimensionnements des axes les plus convergents doivent être revus justement pour fluidifier le trafic et sécuriser les déplacements sur le périphérique nantais.

Si la circulation automobile va en être facilitée, la prise en compte des modes de déplacement type transport en commun à terme et actif, à l'image des pistes cyclables dans le projet, va également ouvrir de nouvelles possibilités pour ceux qui, aujourd'hui, souhaiteraient justement changer de mode de transport mais sont empêchés par la complexité ou la durée actuelle du trajet.

Je le disais en préambule, les opérations ferroviaires sont en revanche bien plus modestes et le prochain contrat de plan État-région devra mieux prendre en compte, selon nous, les besoins en la matière. Le développement du service express métropolitain doit aller plus loin que la modernisation, bien évidemment, des postes de signalisation et la numérisation de la gestion du trafic ferroviaire. Si nous voulons justement développer une mobilité décarbonée et sûre pour répondre aux enjeux de croissance démographique et de transition écologique, dans le cadre de notre attention renouvelée quant au développement du transport ferré, nous soutenons et relayons les revendications portées par les collectifs d'usagers et les organisations syndicales qui souhaitent voir le déploiement de trains toutes les 15 minutes en heure de pointe dans l'aire urbaine et toutes les 30 minutes en heure creuse. Gagner aussi l'accès à des transports collectifs de haute fréquence à moins de 5 km pour les communes hors zone urbaine, comme leur souhait d'ailleurs de voir la création de nouvelles liaisons nord-sud et est-ouest, la création aussi de nouvelles gares multimodales sur le territoire métropolitain ou encore la création de nouvelles haltes, notamment sur l'île de Nantes.

Vous l'aurez compris, les élus communistes et républicains voteront donc favorablement cet avenant et continueront de porter une attention particulière quant à l'engagement de toutes les autorités compétentes avec une seule celle du développement des mobilités décarbonées comme du maillage de l'infrastructure ferroviaire de notre territoire et au-delà.

Je vous remercie.